

**Secrétariat général du gouvernement**

-----

Direction de la formation professionnelle continue

Service certification, audit et contrôle

Section certification professionnelle

19, Avenue du Maréchal FOCH

B.P. M2 – 98849 NOUMEA CEDEX

Site : <http://www.dfpc.gouv.nc>

Mèl : [certification.dfpc@gouv.nc](mailto:certification.dfpc@gouv.nc)

Tél. : 24.66.02 - Fax : 28.16.61

# **LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE EN NOUVELLE-CALEDONIE**

## **EN 2018**



## SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE LA CERTIFICATION EN NOUVELLE-CALEDONIE.....	4
1.1. Le cadre juridique.....	4
1.2. Les certificateurs .....	5
2. LES CERTIFICATIONS DELIVREES .....	6
2.1. Les certifications par niveau.....	7
2.2. Les certifications par secteur d'activité.....	7
3. LES CANDIDATS .....	8
3.1. Les candidats par type de certification .....	8
3.2. Les candidats par certificateur.....	9
3.3. Les candidats par voie d'accès .....	10
3.4. Les candidats par type de certification et par niveau.....	10
3.5. Les candidats par secteur d'activité et par niveau .....	11
3.6. Les candidats par genre et par niveau.....	13
4. LES TAUX DE REUSSITE .....	14
5. LES PERSONNES CERTIFIEES .....	16
5.1. Les certifiés par certificateur .....	16
5.2. Les certifiés par voie d'accès .....	17
5.3. Les certifiés par niveau.....	18
5.4. Les certifiés par secteur et par niveau .....	18
5.1. Les certifiés par genre .....	19

**Annexe 1 – Données détaillées 2018 – page 21**

**Annexe 2 - Glossaire           page 27**

### **A NOTER**

**Sont prises en compte dans le présent bilan, les certifications professionnelles inscrites au Répertoire de la Certification Professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC) et/ou au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) et délivrées en Nouvelle-Calédonie**

## LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Figure 1.	Panorama des certificateurs ayant des certifications inscrites au RCP-NC.....	5
Figure 2.	Répartition des diplômes professionnels délivrés en Nouvelle-Calédonie.....	6
Figure 3.	Types de diplômes délivrés .....	6
Figure 4.	Répartition de certifications par niveau.....	7
Figure 5.	Evolution du nombre de certifications par niveau.....	7
Figure 6.	Les certifications par secteur d'activité.....	8
Figure 7.	Répartition par type de certification .....	8
Figure 8.	Répartition des candidats par certificateur et par voie d'accès.....	9
Figure 9.	Candidats par voie d'accès .....	10
Figure 10.	Répartition des candidats par niveau .....	10
Figure 11.	Evolution du nombre de dandidats par niveau et par année .....	11
Figure 12.	Candidats par niveau et par type de certification .....	11
Figure 13.	Candidats par secteur et par niveau .....	11
Figure 14.	Répartition des candidats par secteur et par niveau.....	12
Figure 15.	Répartition des candidats par genre et par niveau .....	13
Figure 16.	Répartition des candidats par genre et par voie d'accès .....	13
Figure 17.	Taux de réussite par voie d'accès.....	14
Figure 18.	Taux de réussite par niveau .....	14
Figure 19.	Taux de réussite par secteur d'activité .....	15
Figure 20.	Répartition et nombre de certifiés par type de certification .....	16
Figure 21.	Nombre de certifiés par certificateur et voies d'accès.....	16
Figure 22.	Répartition des certifiés par voie d'accès.....	17
Figure 23.	Evolution du nombre de certifiés par voie d'accès.....	17
Figure 24.	Répartition et nombre de diplômés par niveau.....	18
Figure 25.	Nombre de diplômés par secteur et par niveau.....	18
Figure 26.	Répartition des diplômés par secteur et par niveau .....	19
Figure 27.	Les diplômés par genre et par niveau .....	19
Figure 28.	Les diplômés par genre et par secteur .....	20

# 1. LE CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE LA CERTIFICATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

## 1.1. LE CADRE JURIDIQUE

La compétence de la délivrance de certifications professionnelles a été transférée à la Nouvelle-Calédonie en 1999.

La **loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999** relative à la Nouvelle-Calédonie prévoit en effet dans son titre II – chapitre Ier que la Nouvelle-Calédonie est seule compétente pour l'attribution de diplômes dans le cadre de la formation professionnelle (**article 22 – point 2°**).

Elle précise également que la délivrance des titres et diplômes d'enseignement général reste de la compétence de l'Etat (**article 21 – II – point 8°**).

La **délibération modifiée n° 119 du 21 avril 2016 relative aux certifications professionnelles délivrées en Nouvelle-calédonie** définit les conditions dans lesquelles la Nouvelle-calédonie exerce cette compétences au travers de la création de ses propres certifications professionnelles ou de la reconnaissance des certifications délivrées par d'autres organisations publiques ou privées et notamment l'Etat au travers leur inscription au **Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.

**Une certification professionnelle désigne l'acte par lequel un organisme public ou privé (appelé certificateur ou autorité certificatrice) atteste qu'une personne a bien acquis un ensemble de compétences nécessaires pour l'exercice d'un métier clairement identifié.**

La délivrance (ou la reconnaissance) de cette certification par une autorité publique lui donne une valeur opposable sur le marché du travail tant vis-à-vis des employeurs publics et privés que vis-à-vis des autorités publiques dans le cas de professions réglementées.

Ces certifications sont classées en 5 niveaux<sup>1</sup> :

Niveau I Diplôme de niveau égal et supérieur à bac+4 ou 5 : master, diplôme de grande école...	<i>En plus d'une connaissance affirmée des fondements scientifiques d'une activité professionnelle, ce niveau nécessite la maîtrise de processus de conception ou de recherche.</i>
Niveau II Diplôme de niveau bac+3 ou 4 : licence professionnelle ou équivalent	<i>La qualification de niveau III correspond à des connaissances et des capacités de niveau supérieur, sans toutefois comporter la maîtrise des fondements scientifiques des domaines concernés. Les capacités et connaissances requises permettent d'assurer de façon autonome des responsabilités de conception, d'encadrement et de gestion.</i>
Niveau III Diplôme de niveau bac+2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc...	<i>La qualification de niveau III correspond à des connaissances et des capacités de niveau supérieur, sans toutefois comporter la maîtrise des fondements scientifiques des domaines concernés. Les capacités et connaissances requises permettent d'assurer de façon autonome des responsabilités de conception, d'encadrement et de gestion.</i>
Niveau IV Bac professionnel, BP, BT ou équivalent	<i>Une qualification de niveau IV implique davantage de connaissances théoriques que le niveau précédent. L'activité exercée concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome et comporter des responsabilités d'encadrement et de coordination.</i>
Niveau V CAP ou équivalent	<i>Ce niveau correspond à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée, avec la capacité d'utiliser les outils et les techniques qui s'y rapportent. Cette activité concerne principalement un travail d'exécution, qui peut être autonome dans la limite des techniques qui y sont rattachées.</i>

<sup>1</sup> Cette classification a été remplacée en 2019, en France et en Nouvelle-Calédonie, par un cadre des certifications comportant 8 niveaux – cf. Arrêté n° 2019-2115/GNC du 1er octobre 2019 relatif à la classification des certifications professionnelles

Ne sont pas classés en référence à ces niveaux les certificats de qualification professionnelle délivrés par les branches professionnelles qui eux renvoient à la classification des qualifications prévue dans la convention collective.

Ces certifications professionnelles peuvent être acquises par plusieurs voies :

- La formation (initiale, apprentissage ou continue)
- La validation des acquis de l'expérience

A noter : Il existe aussi sur le marché du travail des habilitations, certificats, agréments, etc, qui ne sont pas des certifications professionnelles car elles ne mènent pas à une qualification permettant d'occuper un emploi mais visent à attester un nombre limité de connaissances ou de pratiques professionnelles qui sont souvent liées à des obligations réglementaires ou à des problématiques de santé et de sécurité au travail.

## 1.2. LES CERTIFICATEURS

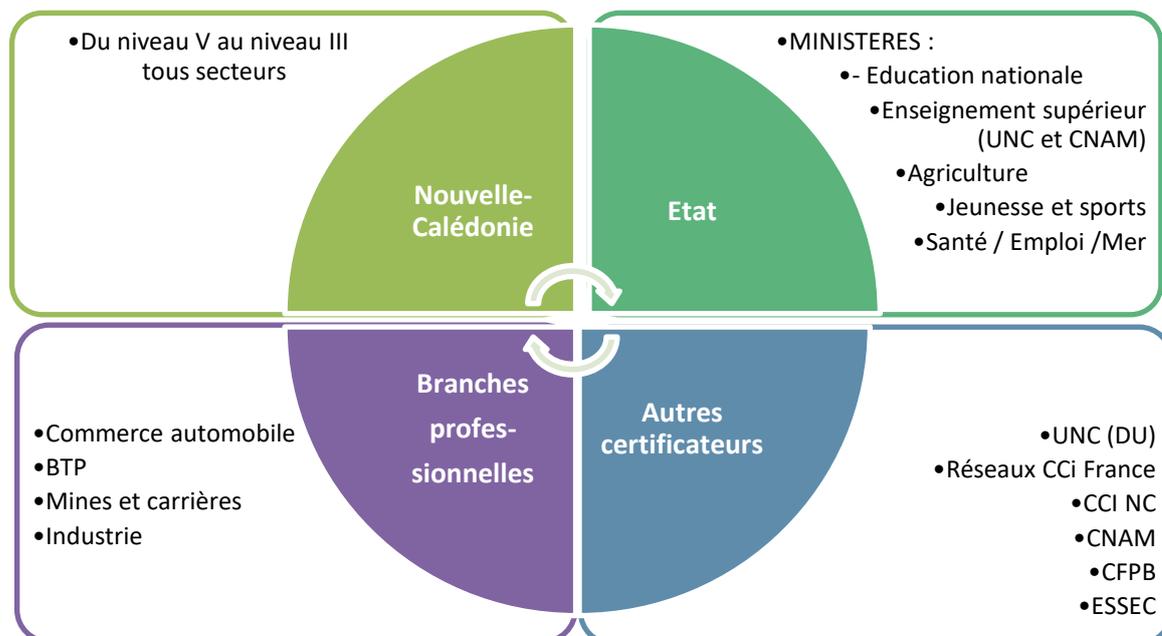
La Nouvelle-Calédonie développe progressivement son dispositif de certification professionnelle au travers de la création et de la mise en œuvre de ses propres certifications professionnelles.

L'Etat continue à délivrer des diplômes professionnels, en particulier dans le cadre de la formation initiale (diplômes du ministère de l'éducation nationale et du ministère en charge de l'enseignement supérieur).

D'autres personnes morales (publiques ou privées) délivrent également des certifications professionnelles dont certaines sont reconnues par la Nouvelle-Calédonie au travers de l'inscription au Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC) à savoir :

- les branches professionnelles via les certificats de qualification professionnelle (CQP)
- d'autres certificateurs publics (chambres consulaires par exemple) ou privés (ESSEC).

Figure 1. PANORAMA DES CERTIFICATEURS AYANT DES CERTIFICATIONS INSCRITES AU RCP-NC

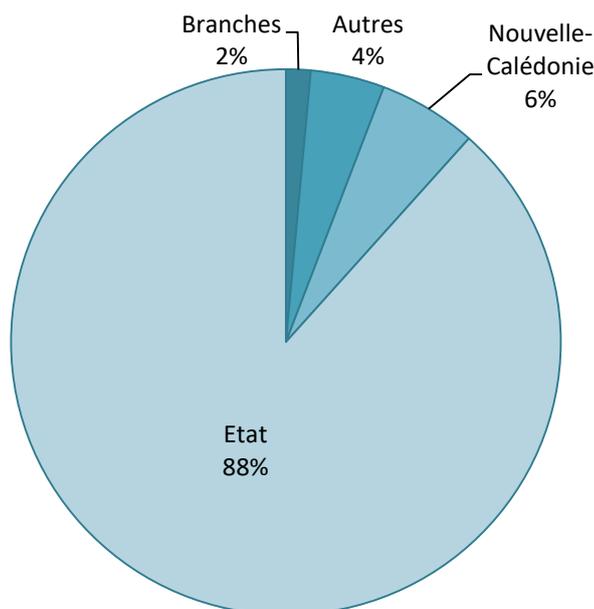


## 2. LES CERTIFICATIONS DELIVREES

En 2018, l'Etat reste le principal certificateur du fait du poids important du système de formation initiale aujourd'hui exclusivement orienté vers les certifications nationales.

La réduction des budgets consacrés à la formation professionnelle continue par la Nouvelle-Calédonie et les provinces a limité la mise en œuvre de formations préparant aux certifications calédoniennes (certifications de la Nouvelle-calédonie et CQP en particulier) plus orientées vers un public d'adultes.

Figure 2. **REPARTITION DES DIPLOMES PROFESSIONNELS DELIVRES EN NOUVELLE-CALEDONIE**



Le nombre de certifications délivrées est en baisse de 11 % par rapport à 2017.

Figure 3. **TYPES DE DIPLOMES DELIVRES<sup>2</sup>**

Certificateurs	Nbre certifications	Certificateurs	Nbre certifications
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	<b>12</b>	<b>Autre</b>	<b>9</b>
NC	12	CNAM	5
<b>Etat</b>	<b>183</b>	CCI France	3
Min Ed Nat	135	CCI-NC	1
UNC	11	<b>Branches</b>	<b>3</b>
Min Agriculture	15	Branche BTP	1
Min Emploi	14	Branche Industrie	2
CNAM	3		
Min Jeunesse Sports	2		
Min Dévlp durable	2		
Min Santé	1		

<sup>2</sup> Voir définitions dans le glossaire – page 20

## 2.1. LES CERTIFICATIONS PAR NIVEAU

En 2018, malgré la baisse du nombre de certifications proposées, la répartition par niveau est restée assez stable.

Les diplômes de niveau V représentent 42 % des diplômes suivis par le niveau IV, 21 %.

Figure 4. **REPARTITION DE CERTIFICATIONS PAR NIVEAU**

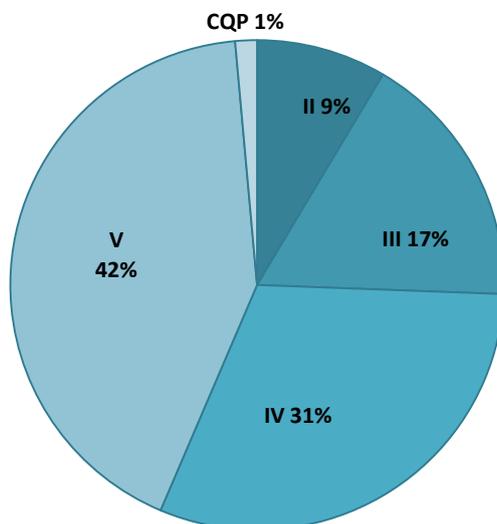


Figure 5. **EVOLUTION DU NOMBRE DE CERTIFICATIONS PAR NIVEAU**

Niveau	2018	2017	2016
I		11	3
II	17	33	27
III	35	33	30
IV	64	61	60
V	88	92	89
CQP	3	2	3
<b>Total général</b>	<b>207</b>	<b>232</b>	<b>212</b>

## 2.2. LES CERTIFICATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Le secteur installation-maintenance est le premier en nombre de certifications mises en œuvre (15 % des diplômes proposés), suivis par les secteurs Construction – BTP, Support à l'entreprise et Services à la personne et à la collectivité (14 %).

Deux autres secteurs (Commerce-vente) et hôtellerie-Restauration sont aussi bien représentés dans l'offre de formation puisqu'ils représentent chacun près de 10 % des diplômes.

Figure 6. LES CERTIFICATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

SECTEUR	NIVEAU	II	III	IV	V	CQP	TOTAL	%
AGRICULTURE ET PÊCHE		1	1	3	9		14	7%
BANQUE, ASSURANCE, IMMOBILIER				2			2	1%
COMMERCE, VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION		3	4	6	7		20	10%
COMMUNICATION, MEDIA ET MULTIMEDIA			2				2	1%
CONSTRUCTION, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS			3	10	14	2	29	14%
HÔTELLERIE- RESTAURATION TOURISME LOISIRS ET ANIMATION			3	8	11		22	11%
INDUSTRIE		2	2	3	6	1	14	7%
INSTALLATION ET MAINTENANCE			1	16	14		31	15%
SANTE			2	1	1		4	2%
SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITE		1	3	8	17		29	14%
SUPPORT A L'ENTREPRISE		10	13	4	2		29	14%
TRANSPORT ET LOGISTIQUE			1	3	7		11	5%
<b>TOTAL</b>		<b>17</b>	<b>35</b>	<b>64</b>	<b>88</b>	<b>3</b>	<b>207</b>	<b>100%</b>

### 3. LES CANDIDATS

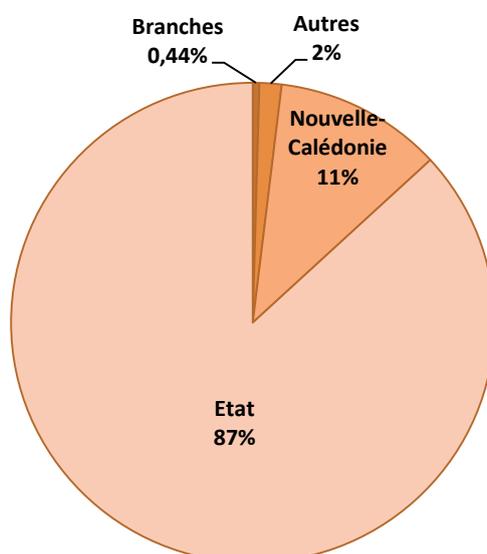
#### 3.1. LES CANDIDATS PAR TYPE DE CERTIFICATION

Le nombre de candidats baisse de 9,3 % par rapport à 2017, passant de 6 828 à 6 363 .

Les candidats se présentent essentiellement sur les examens visant la délivrance d'un diplôme de l'Etat (5 527 candidats sur un total de 6 363).

Le nombre de candidats sur les autres certifications reste de fait encore faible mais est en augmentation par rapport à 2017 pour les certifications de la Nouvelle-Calédonie qui passent de 11 % à 13 % des candidats en raison du développement du dispositif de formation et de certification du secteur de la sécurité privée.

Figure 7. REPARTITION PAR TYPE DE CERTIFICATION



### 3.2.LES CANDIDATS PAR CERTIFICATEUR

Les candidats se positionnent majoritairement sur les diplômes du ministère de l'Education nationale avec 87 % de candidats. La Nouvelle-Calédonie vient en deuxième position avec 11 % des candidats.

Figure 8. **REPARTITION DES CANDIDATS PAR CERTIFICATEUR ET PAR VOIE D'ACCES**

Certificateurs	Formation initiale	Apprentissage	FPC	VAE	Toutes voies
Nouvelle-Calédonie			673	41	714
NC			673	41	714
Etat	4835	290	334	68	5527
Min Agriculture	214	13	13		240
Min Ed nat	4433	229	66	63	4791
Min Emploi			92	5	97
Min Jeunesse Sports			22		22
Min mer			24		24
Min Santé			82		82
UNC	188	48	6		242
CNAM			29		29
Autre	21	51	22		94
CCI France	21	40	1		62
CCI-NC		11	1		12
CNAM			20		20
Branche prof			28		28
Industrie			11		11
BTP			17		17
<b>Total général</b>	<b>4856</b>	<b>341</b>	<b>1057</b>	<b>109</b>	<b>6363</b>

Les chiffres par certificateur et par voie d'accès montrent :

- que l'apprentissage est encore très centré sur les diplômes de l'Education nationale et ce, même si le Code du travail permet depuis 2012 de diversifier l'offre de formation ;
- qu'en formation initiale, ce sont essentiellement les diplômes du ministère de l'éducation nationale (à 91 %) qui sont recherchés et dans une moindre mesure ceux de l'UNC (4 %) et du ministère de l'agriculture (4 %) ;
- que l'offre diplômante est beaucoup plus diversifiée en FPC et en VAE puisque presque tous les certificateurs sont présents sur ces voies d'accès.

### 3.3.LES CANDIDATS PAR VOIE D'ACCES

Figure 9. CANDIDATS PAR VOIE D'ACCES

Type de certification	Formation initiale	Apprentissage	FPC	VAE	Toutes voies	%	Evolution 2018/2017
Nouvelle-Calédonie			673	41	714	11%	-5%
Etat	4835	290	334	68	5527	87%	-6%
Autre	21	51	22		94	1%	-47%
Branche prof			28		28	0%	87%
<b>Total général</b>	<b>4856</b>	<b>341</b>	<b>1057</b>	<b>109</b>	<b>6363</b>	<b>100%</b>	<b>-7%</b>
%	76%	5%	17%	2%	100%		
Evolution 2018/2017	-4%	24%	-21%	-30%	-7%		

La formation initiale (sous statut scolaire ou étudiant donc) reste le principal pourvoyeur de candidats. L'apprentissage qui concerne des jeunes de 17 à 25 ans titulaires d'un contrat d'alternance emploi/formation représente 5 % des candidats (soit 1 % de plus qu'en 2017).

Les adultes entrés dans la vie active qui peuvent accéder au diplôme soit par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) soit par la voie de la validation des acquis de l'expérience représentent 19 % des candidats (contre 22 % en 2017).

On peut noter une baisse importante du nombre de candidats VAE qui certes restent peu nombreux mais qui obtiennent de bons résultats (voir chapitre « **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** » page **Erreur ! Signet non défini.**).

### 3.4.LES CANDIDATS PAR TYPE DE CERTIFICATION ET PAR NIVEAU

Les cohortes de candidats les plus importantes sont positionnées sur les niveaux V (près de la moitié) et IV (30 %).

Figure 10. REPARTITION DES CANDIDATS PAR NIVEAU

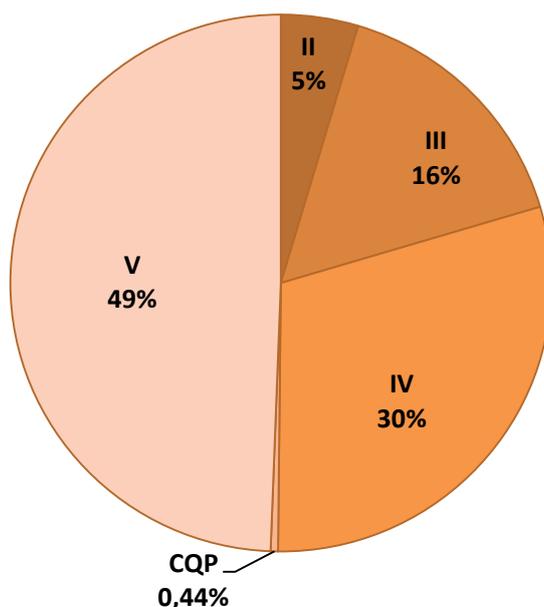


Figure 11. EVOLUTION DU NOMBRE DE DANDIDATS PAR NIVEAU ET PAR ANNEE<sup>3</sup>

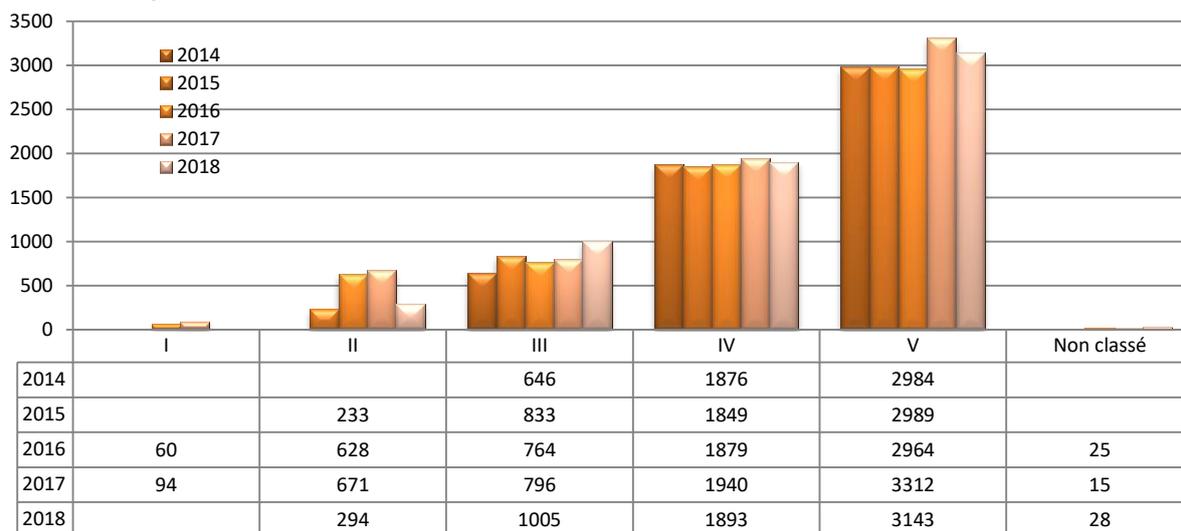


Figure 12. CANDIDATS PAR NIVEAU ET PAR TYPE DE CERTIFICATION

Niveau	Nouvelle-Calédonie	Etat	Autre	Branche prof	Total général
II		220	74		294
III	31	966	8		1 005
IV		1 881	12		1 893
V	683	2 460			3 143
CQP				28	28
<b>Total général</b>	<b>714</b>	<b>5 527</b>	<b>94</b>	<b>28</b>	<b>6 363</b>

### 3.5.LES CANDIDATS PAR SECTEUR D'ACTIVITE ET PAR NIVEAU

Les trois secteurs qui regroupent le plus de candidats sont en 2018 :

- Support à l'entreprise et Services à la personne et à la collectivité: 23 %
- Services à la personne et à la collectivité : 16 %.

Les quatre secteurs les moins demandés sont :

- Banque, assurance, immobilier et Communication, média et multimédia (1%),
- Santé et Agriculture (4 %).

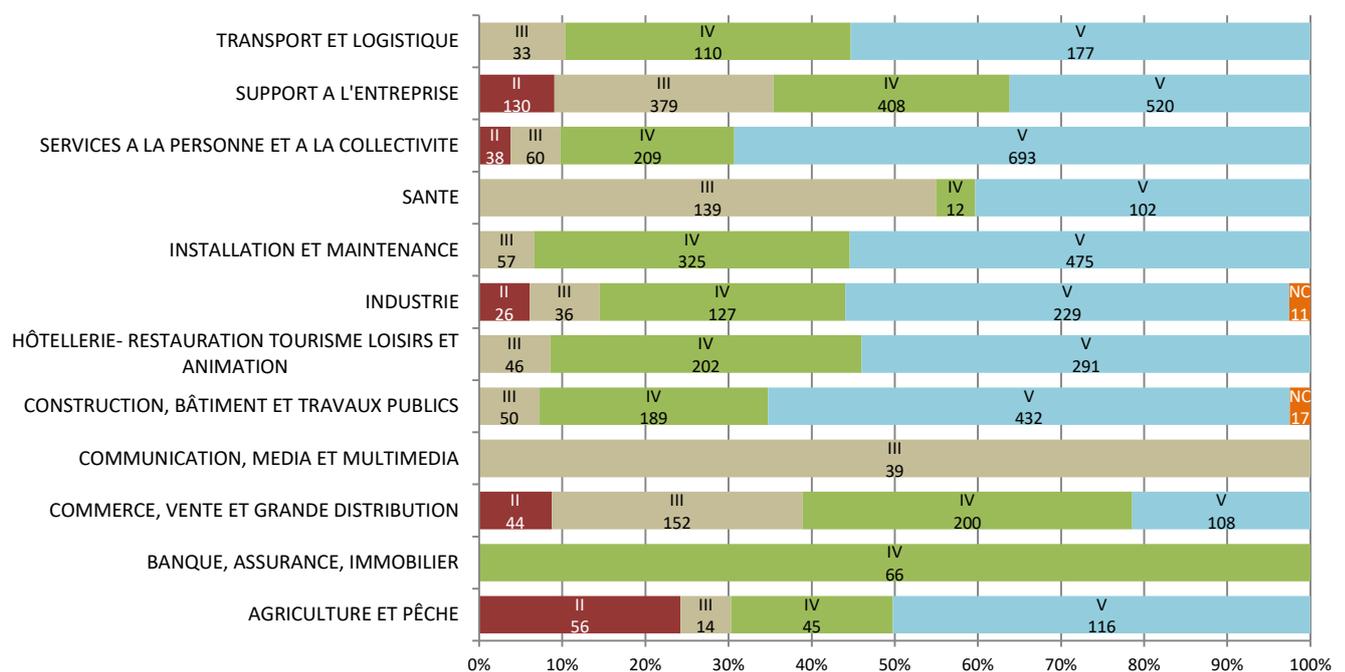
Figure 13. CANDIDATS PAR SECTEUR ET PAR NIVEAU

SECTEUR	II	III	IV	V	NC	TOTAL	%
AGRICULTURE ET PÊCHE	56	14	45	116		<b>231</b>	4%
BANQUE, ASSURANCE, IMMOBILIER			66			<b>66</b>	1%
COMMERCE, VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION	44	152	200	108		<b>504</b>	8%
COMMUNICATION, MEDIA ET MULTIMEDIA		39				<b>39</b>	1%
CONSTRUCTION, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS		50	189	432	17	<b>688</b>	11%
HÔTELLERIE- RESTAURATION TOURISME LOISIRS ET ANIMATION		46	202	291		<b>539</b>	8%

<sup>3</sup> Les données de l'année 2014 sont incomplètes pour les niveaux I et II, en l'absence de fourniture de son bilan par l'UNC

SECTEUR	II	III	IV	V	NC	TOTAL	%
INDUSTRIE	26	36	127	229	11	429	7%
INSTALLATION ET MAINTENANCE		57	325	475		857	13%
SANTE		139	12	102		253	4%
SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITE	38	60	209	693		1000	16%
SUPPORT A L'ENTREPRISE	130	379	408	520		1437	23%
TRANSPORT ET LOGISTIQUE		33	110	177		320	5%
<b>TOTAL</b>	<b>294</b>	<b>1005</b>	<b>1893</b>	<b>3143</b>	<b>28</b>	<b>6363</b>	<b>100%</b>

Figure 14. **REPARTITION DES CANDIDATS PAR SECTEUR ET PAR NIVEAU**



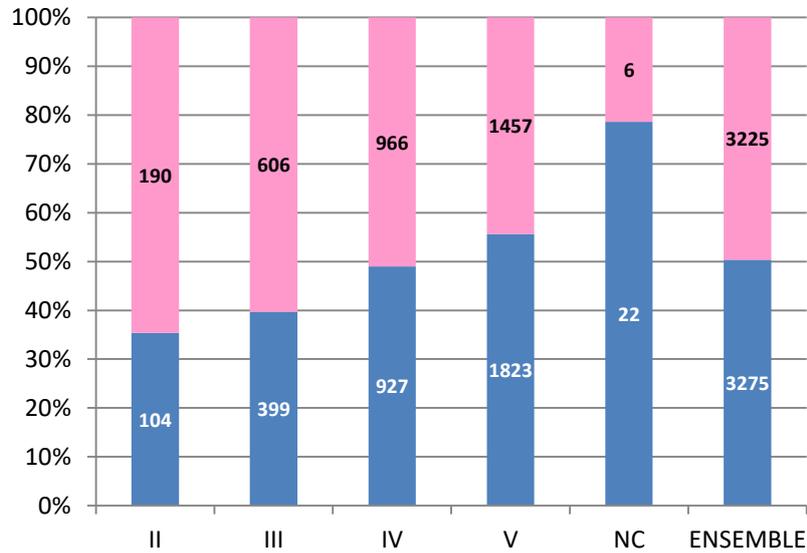
La répartition par niveau ci-dessus montre la prédominance (plus de 50 % de candidats) :

- en niveau V (en bleu) pour les secteurs :
  - o AGRICULTURE ET PÊCHE
  - o CONSTRUCTION, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
  - o HÔTELLERIE- RESTAURATION TOURISME LOISIRS ET ANIMATION
  - o INDUSTRIE
  - o INSTALLATION ET MAINTENANCE
  - o SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITE
  - o TRANSPORT ET LOGISTIQUE
- du niveau IV (vert) dans le secteur Banque et assurance,
- du niveau III (beige), pour le secteur Communication, média et multimédia

### 3.6. LES CANDIDATS PAR GENRE ET PAR NIVEAU

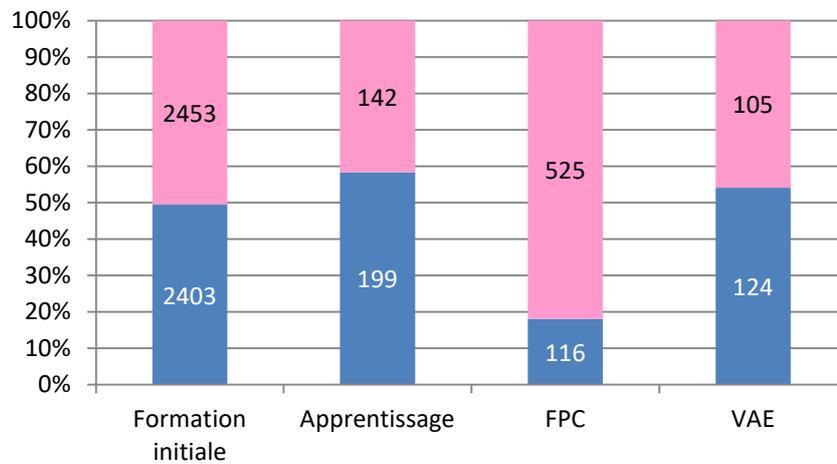
Les femmes sont majoritaires sur les niveaux II à IV et minoritaires sur le niveau V ainsi que que sur les CQP.

Figure 15. **REPARTITION DES CANDIDATS PAR GENRE ET PAR NIVEAU**



Les hommes sont majoritaires sur la voie formation par apprentissage et en VAE.

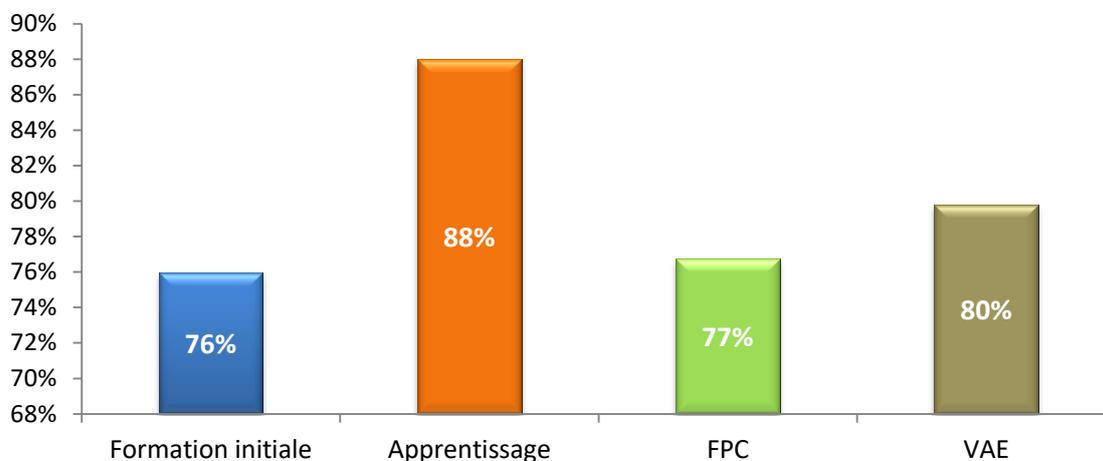
Figure 16. **REPARTITION DES CANDIDATS PAR GENRE ET PAR VOIE D'ACCES**



## 4. LES TAUX DE REUSSITE

Le taux moyen de réussite s'élève en 2018 à 77 %.

Figure 17. TAUX DE REUSSITE PAR VOIE D'ACCES

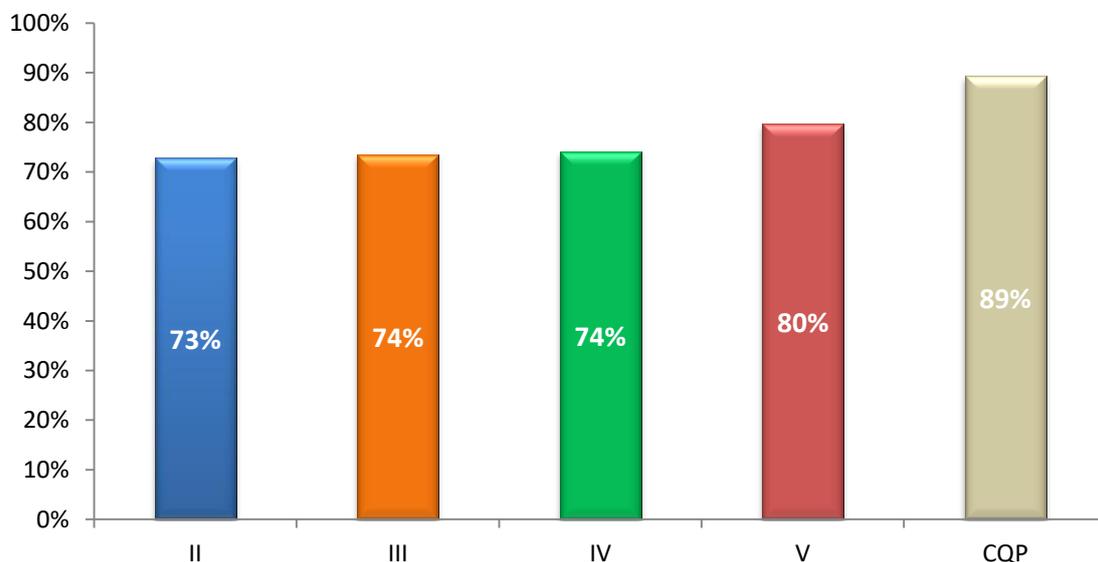


L'apprentissage et la VAE sont les voies qui, en 2018, comme en 2017 et 2016, ont le taux de réussite le plus élevé.

Il convient de souligner, que pour ce qui concerne la VAE, le taux est nettement supérieur à celui constaté en métropole<sup>4</sup>.

Si l'on considère le taux de réussite par niveau, on constate des écarts importants entre le niveau III qui connaît le taux de réussite le plus élevé (76 %) et le niveau I qui a le taux le plus faible.

Figure 18. TAUX DE REUSSITE PAR NIVEAU

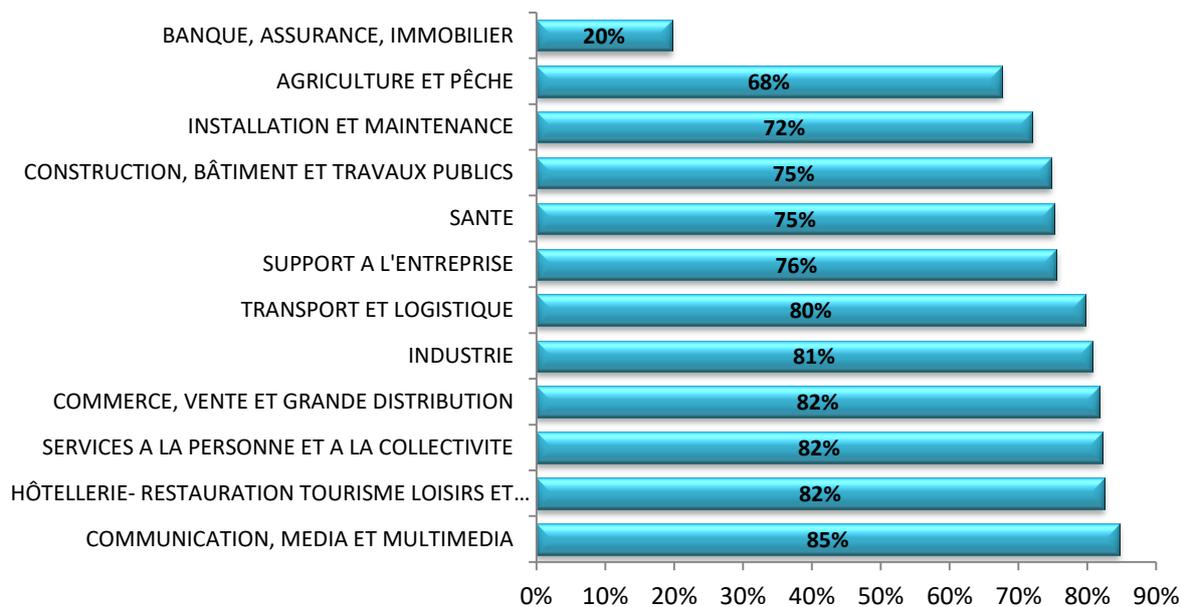


<sup>4</sup> 60 % en 2015 – source : DARES

L'analyse des taux de réussite par secteur montre que :

- 6 secteurs ont des taux supérieurs à la moyenne : communication, media et multimédia, hôtellerie- restauration tourisme loisirs et animation, services à la personne et à la collectivité, commerce, vente et grande distribution, industrie, transport et logistique,
- 5 secteurs sont en dessous de la moyenne : support à l'entreprise, santé, construction, bâtiment et travaux publics, installation et maintenance, agriculture et pêche, banque, assurance, immobilier.

Figure 19. TAUX DE REUSSITE PAR SECTEUR D'ACTIVITE



## 5. LES PERSONNES CERTIFIEES

### 5.1. LES CERTIFIES PAR CERTIFICATEUR

Le nombre de certifiés est en baisse de 10 % par rapport à 2017.

La répartition des certifiés montre une très forte prédominance des diplômes délivrés par l'Etat.

Les certifications de la Nouvelle-Calédonie sont en forte augmentation (12 % en 2018 comme en 2017) mais ne représentent encore qu'une faible proportion des certifications délivrées.

Figure 20. **REPARTITION ET NOMBRE DE CERTIFIES PAR TYPE DE CERTIFICATION**

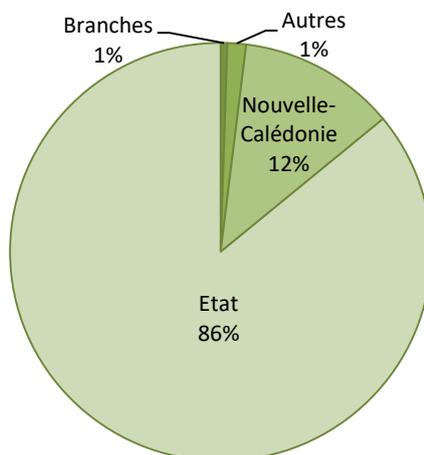


Figure 21. **NOMBRE DE CERTIFIES PAR CERTIFICATEUR ET VOIES D'ACCES**

Certificateur	Formation initiale	Apprentissage	FPC	VAE	Toutes voies
<b>Nouvelle-Calédonie</b>			<b>565</b>	<b>25</b>	<b>590</b>
NC			565	25	590
<b>Etat</b>	<b>3669</b>	<b>253</b>	<b>217</b>	<b>62</b>	<b>4201</b>
CNAM			1		1
Min Agriculture	140	8	13		161
Min Ed nat	3377	203	12	59	3651
Min Emploi			72	3	75
Min Jeunesse Sports			22		22
Min mer			23		23
Min Santé			69		69
UNC	152	42	5		199
<b>Autre</b>	<b>19</b>	<b>47</b>	<b>4</b>		<b>70</b>
CCI France	19	38	1		58
CCI-NC		9	1		10
CNAM			2		2
<b>Branche prof</b>			<b>25</b>		<b>25</b>
BTP			14		14
Industrie			11		11
<b>Total général</b>	<b>3688</b>	<b>300</b>	<b>811</b>	<b>87</b>	<b>4886</b>

## 5.2.LES CERTIFIES PAR VOIE D'ACCES

S'agissant des voies d'accès, la formation initiale (sous statut scolaire et étudiant) reste la plus importante, tous niveaux confondus suivie par la FPC.

Figure 22. REPARTITION DES CERTIFIES PAR VOIE D'ACCES

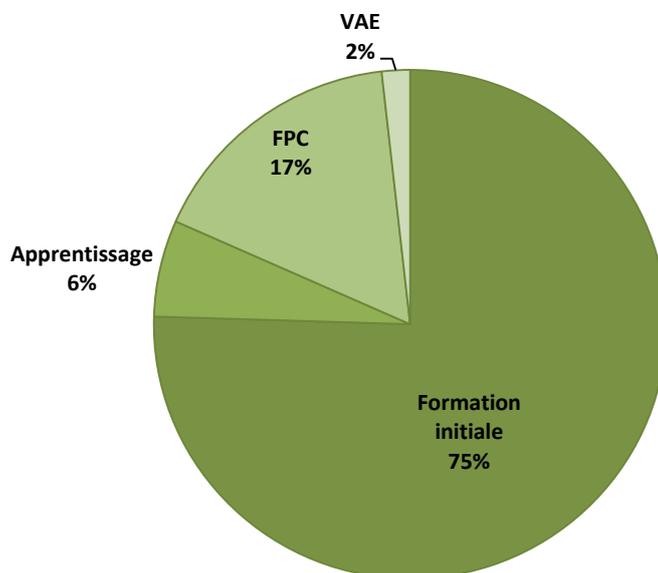
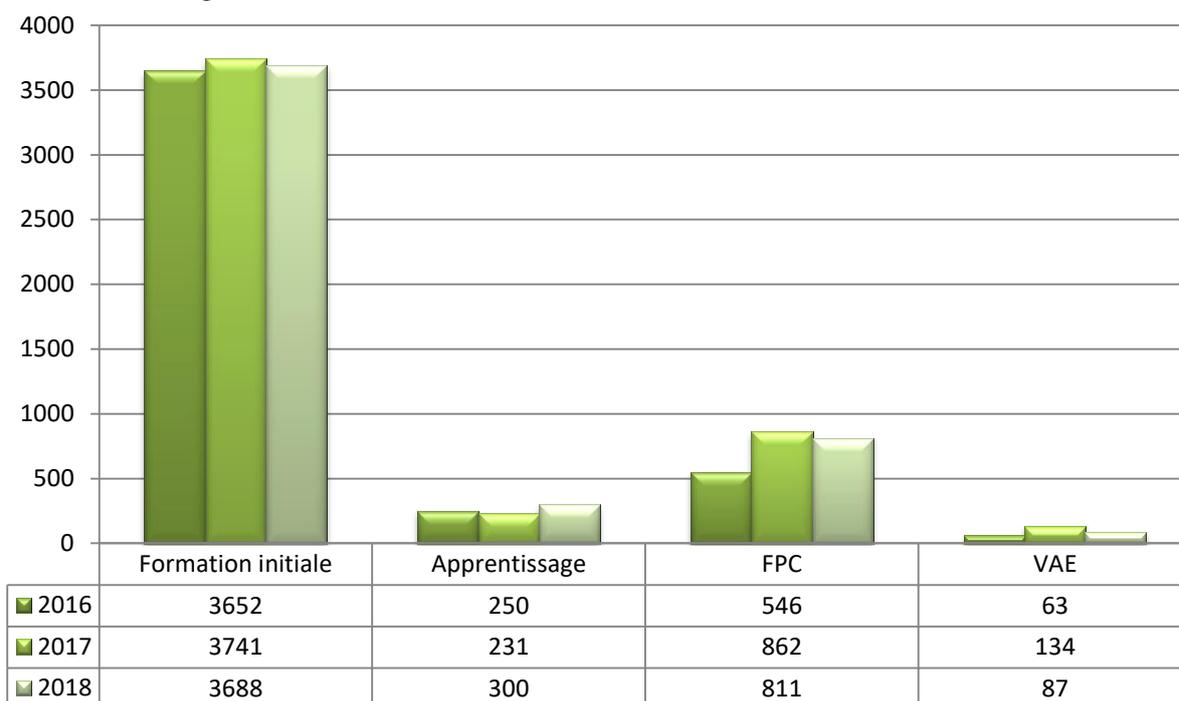


Figure 23. EVOLUTION DU NOMBRE DE CERTIFIES PAR VOIE D'ACCES

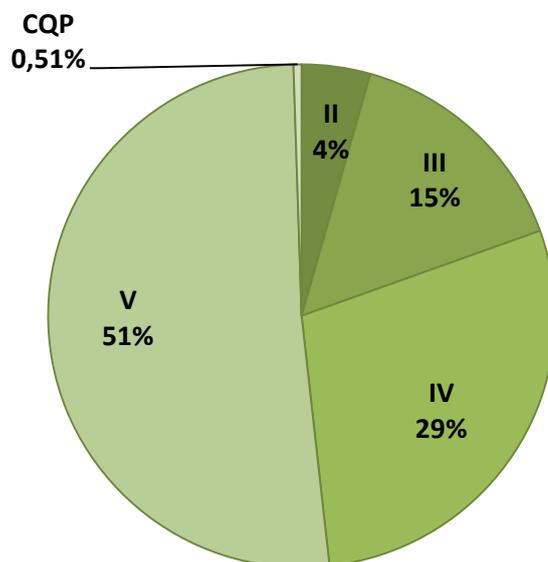


### 5.3.LES CERTIFIES PAR NIVEAU

51 % des personnes certifiées en 2018 accèdent au marché du travail avec un niveau V (CAP ou équivalent).

Le niveau IV (bac professionnel ou équivalent) représente ensuite 29 % des diplômés.

Figure 24. REPARTITION ET NOMBRE DE DIPLOMES PAR NIVEAU



### 5.4.LES CERTIFIES PAR SECTEUR ET PAR NIVEAU

S'agissant de la répartition des certifiés par secteur d'activité, les 3 secteurs principaux sont :

- Support à l'entreprise (22% des diplômés)
- Services à la personne et à la collectivité et Installation-maintenance (17%)
- Installation-maintenance (13%)

Figure 25. NOMBRE DE DIPLOMES PAR SECTEUR ET PAR NIVEAU

SECTEUR	II	III	IV	V	CQP	TOTAL	%
agriculture et pêche	36	7	36	77		156	3,2%
banque, assurance, immobilier			13			13	0,3%
commerce, vente et grande distribution	40	118	166	88		412	8,4%
communication, media et multimedia		33				33	0,7%
construction, bâtiment et travaux publics		32	143	325	14	514	10,5%
hôtellerie- restauration tourisme loisirs et animation		29	175	240		444	9,1%
industrie	25	28	74	208	11	346	7,1%
installation et maintenance		39	223	355		617	12,6%
sante		113	12	65		190	3,9%
services a la personne et a la collectivite	34	50	171	566		821	16,8%
support a l'entreprise	79	266	308	432		1085	22,2%
transport et logistique		24	83	148		255	5,2%
<b>TOTAL</b>	<b>214</b>	<b>739</b>	<b>1404</b>	<b>2504</b>	<b>25</b>	<b>4886</b>	<b>100%</b>

Les niveaux V (en bleu dans le graphique ci-après) prédominent dans les 2 secteurs suivants :

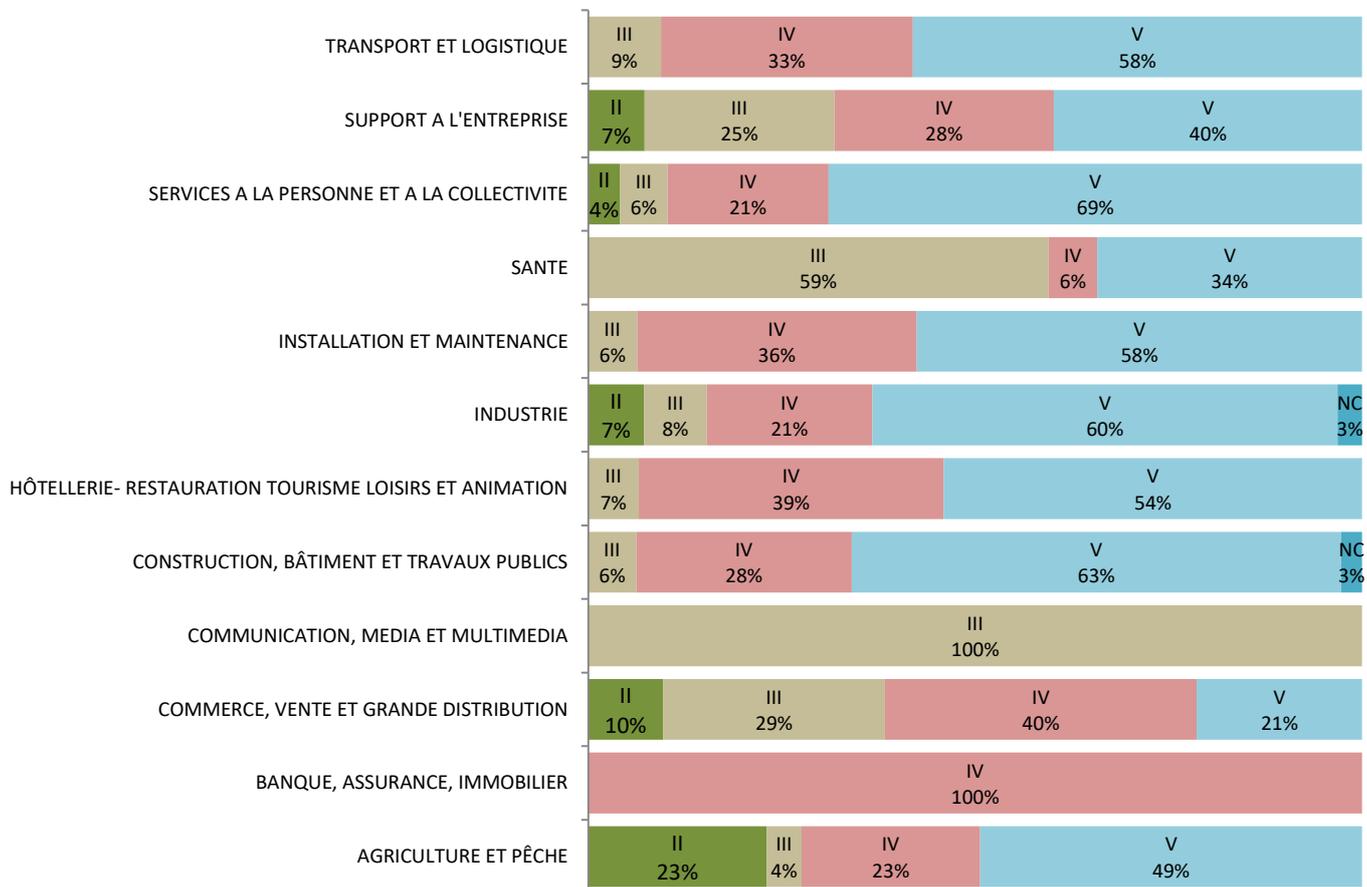
- Industrie (60 %)
- BTP (63 %)

Les niveaux IV (en rouge dans le graphique ci- après) prédominent dans le secteur suivant :

- Banques et assurances (100 %)

Enfin, les diplômés sont tous de niveau III dans le secteur Communication, média et multimédia

Figure 26. **REPARTITION DES DIPLOMES PAR SECTEUR ET PAR NIVEAU**



## 5.1. LES CERTIFIES PAR GENRE

Le niveau de qualification des femmes est supérieur à celui des hommes puisque 24 % d'entre elles ont un niveau III ou plus contre 16 % des hommes. Et, 56 % des hommes ont une certification de niveau V contre 46 % des femmes.

Figure 27. **LES DIPLOMES PAR GENRE ET PAR NIVEAU**

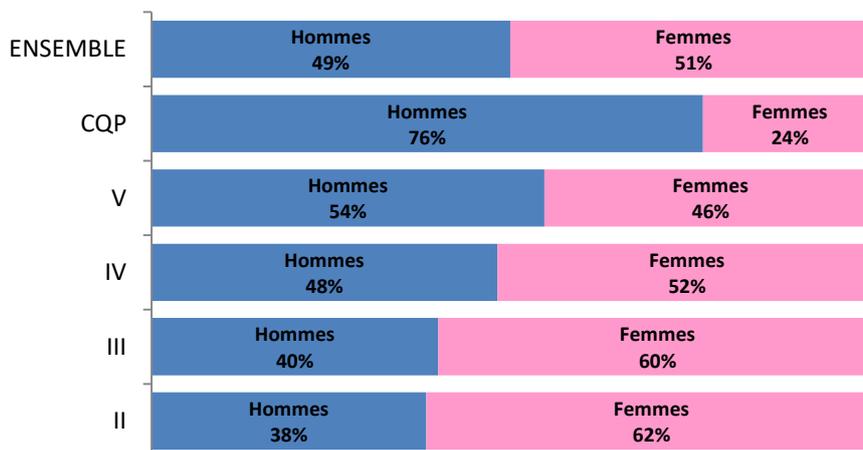
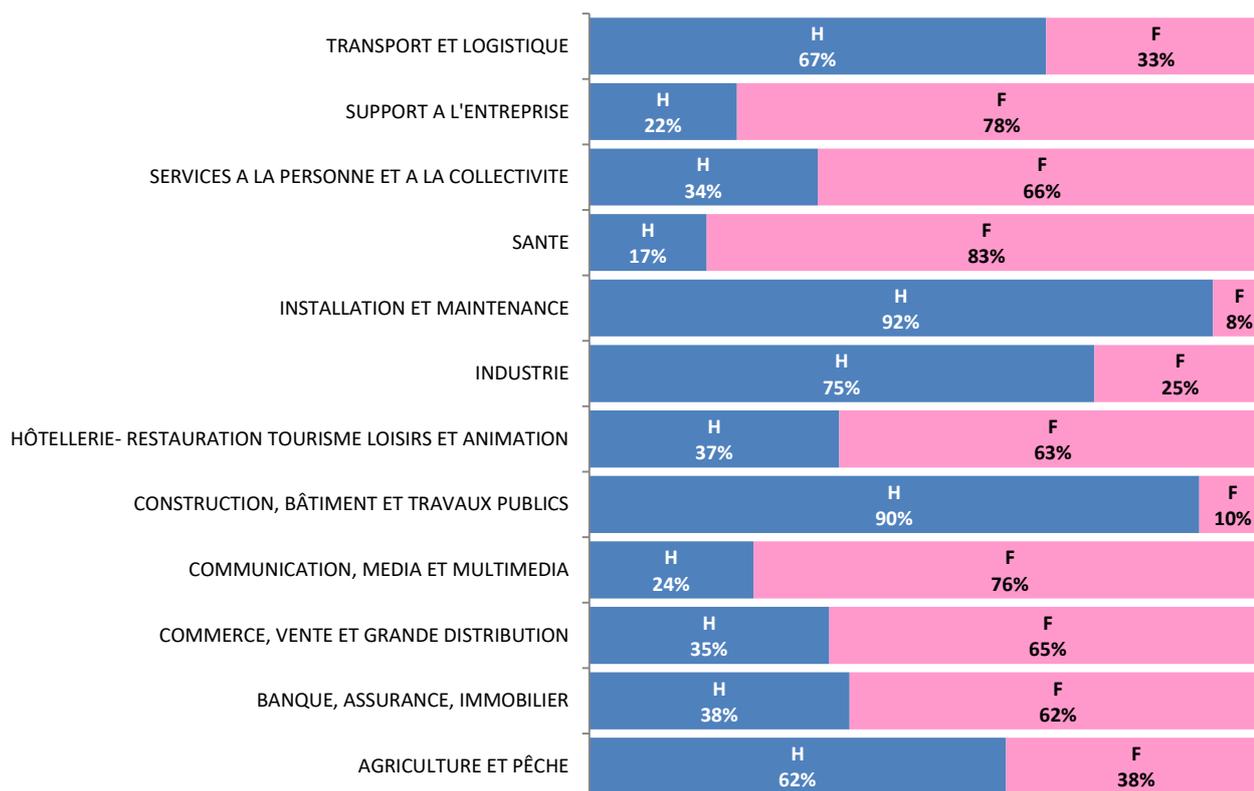


Figure 28. **LES DIPLOMES PAR GENRE ET PAR SECTEUR**



La répartition des certifiés par secteur montre encore une forte ségrégation sexuelle. Les hommes dominent dans l'installation-maintenance, le BTP, l'industrie et le transport-logistique. Les femmes sont très majoritaires dans le domaine tertiaire : santé, communication et multimédia, le support à l'entreprise et les services à la personne et à la collectivité.

## ANNEXE 1 – Données détaillées 2018

Type certification	Certificateur	Niveau	Intitulé de la certification	Candidats	Certifiés	Validés partiellement	Taux de réussite
Nouvelle-Calédonie	NC	III	DNC Formateur d'adultes	31	24	5	77%
Nouvelle-Calédonie	NC	V	DNC Opérateur sur Chargeuse et Bouteur dans une Exploitation Minière	56	49	7	88%
Nouvelle-Calédonie	NC	V	DNC Opérateur sur un Tombereau dans une Exploitation Minière	126	119	7	94%
Nouvelle-Calédonie	NC	V	DNC Aide soignant	102	65	57	64%
Nouvelle-Calédonie	NC	V	DNC Accompagnateur d'autonomie de la personne	47	36	8	77%
Nouvelle-Calédonie	NC	V	DNC Agent de sécurité privée qualifié	245	206		84%
Nouvelle-Calédonie	NC	V	DNC Agent de sûreté Aéroportuaire	45	38		84%
Nouvelle-Calédonie	NC	V	DNC Aide médico psychologique	1	1		100%
Nouvelle-Calédonie	NC	V	DNC Auxiliaire d'autonomie	8	6	2	75%
Nouvelle-Calédonie	NC	V	DNC Capitaine moins de 10 mètres	29	25	4	86%
Nouvelle-Calédonie	NC	V	DNC Conducteur de poids lourd de transport et livraison de marchandises	12	10		83%
Nouvelle-Calédonie	NC	V	DNC Conducteur de transport de routier de personnes	12	11		92%
Etat	CNAM	II	Licence Droit Economie Gestion mention gestion des organisations	1		1	0%
Etat	CNAM	II	Licence Droit Economie Gestion mention gestion RH	26		26	0%
Etat	CNAM	II	Licence générale sciences technologie santé mention informatique	2	1	1	50%
Etat	Min Agriculture	III	BTS Développement de l'agriculture des régions chaudes	14	7		50%
Etat	Min Agriculture	IV	Bac pro Aménagements paysagers	11	10		91%
Etat	Min Agriculture	IV	Bac pro Conduite et gestion de l'exploitation agricole	20	16		80%
Etat	Min Agriculture	IV	Bac pro Productions horticoles	14	10		71%
Etat	Min Agriculture	IV	Bac pro Services aux personnes et aux territoires	33	23		70%
Etat	Min Agriculture	V	Bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune	16	14		88%
Etat	Min Agriculture	V	BEPA Travaux d'entretien et d'environnement	18	13		72%
Etat	Min Agriculture	V	BEPA Travaux en exploitation de polyculture-élevage	18	12		67%
Etat	Min Agriculture	V	BEPA Travaux horticoles	9	2		22%
Etat	Min Agriculture	V	BEPA Travaux paysager	6	5		83%
Etat	Min Agriculture	V	BPA Travaux des productions horticoles	12	12		100%
Etat	Min Agriculture	V	CAPA Agriculture des régions chaudes	9	4		44%
Etat	Min Agriculture	V	CAPA Jardinier paysagiste	15	6	3	40%
Etat	Min Agriculture	V	CAPA Métiers de l'agriculture	13	9	3	69%
Etat	Min Agriculture	V	BEPA Services aux personnes	32	18		56%
Etat	Min Ed nat	III	BTS Commerce international (diplôme à référentiel commun européen)	24	24		100%
Etat	Min Ed nat	III	BTS management unités commerciales	28	20		71%
Etat	Min Ed nat	III	BTS négociation et relation client	74	55		74%
Etat	Min Ed nat	III	BTS technico-commercial	26	19		73%
Etat	Min Ed nat	III	BTS communication	26	21		81%

Type certification	Certificateur	Niveau	Intitulé de la certification	Candidats	Certifiés	Validés partiellement	Taux de réussite
Etat	Min Ed nat	III	BTS bâtiment	29	18		62%
Etat	Min Ed nat	III	BTS étude et réalisation d'agencement	13	8		62%
Etat	Min Ed nat	III	BTS études et économie de la construction	8	6		75%
Etat	Min Ed nat	III	BTS Management en hôtellerie restauration option A management d'unité de restauration	11	7		64%
Etat	Min Ed nat	III	BTS Management en hôtellerie restauration option B management d'unité de production culinaire	16	7		44%
Etat	Min Ed nat	III	BTS tourisme	19	15		79%
Etat	Min Ed nat	III	BTS électrotechnique	27	19		70%
Etat	Min Ed nat	III	BTS Maintenance des systèmes option A systèmes de production	57	39		68%
Etat	Min Ed nat	III	BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social	57	44		77%
Etat	Min Ed nat	III	BTS économie sociale familiale	28	25		89%
Etat	Min Ed nat	III	BTS assistance technique d'ingénieur	27	23		85%
Etat	Min Ed nat	III	BTS assistant de gestion pme pmi référentiel commun européen	95	63		66%
Etat	Min Ed nat	III	BTS assistant de manager	72	56		78%
Etat	Min Ed nat	III	BTS comptabilité et gestion	65	45		69%
Etat	Min Ed nat	III	BTS métiers services environnement	27	12		44%
Etat	Min Ed nat	III	BTS Services informatiques aux organisations option A solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux	16	12		75%
Etat	Min Ed nat	III	BTS Services informatiques aux organisations option B solutions logicielles et applications métiers	12	9		75%
Etat	Min Ed nat	III	BTS systèmes numériques option a	13	10		77%
Etat	Min Ed nat	III	BTS systèmes numériques option b	14	11		79%
Etat	Min Ed nat	III	BTS transport et prestations logistiques	33	24		73%
Etat	Min Ed nat	IV	BP Banque	57	7		12%
Etat	Min Ed nat	IV	MC Services financiers	9	6		67%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro commerce	109	97		89%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro métiers de la mode - vêtement	13	10		77%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro vente	46	40		87%
Etat	Min Ed nat	IV	MC Assistance, conseil et vente à distance	11	7		64%
Etat	Min Ed nat	IV	MC Vendeur spécialisé en alimentation	10	7		70%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro ouvrages du bâtiment : métallerie	43	35		81%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro technicien constructeur bois	13	8		62%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre	24	19		79%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro technicien en chaudronnerie industrielle	12	10		83%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro technicien études du bâtiment option a	22	21		95%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro technicien études du bâtiment option b	23	17		74%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro technicien menuisier agenceur	31	16		52%

Type certification	Certificateur	Niveau	Intitulé de la certification	Candidats	Certifiés	Validés partiellement	Taux de réussite
Etat	Min Ed nat	IV	BP Conducteur d'engins de chantier de travaux publics	1	1		100%
Etat	Min Ed nat	IV	MC Plaquiste	9	6		67%
Etat	Min Ed nat	IV	MC Soudage	11	10		91%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro boulanger-pâtissier	22	19		86%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro commerce et services en restauration	40	35		88%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro cuisine	47	38		81%
Etat	Min Ed nat	IV	BEP restauration option commercial et services	41	32		78%
Etat	Min Ed nat	IV	MC Cuisinier desserts de restaurant	11	10		91%
Etat	Min Ed nat	IV	MC Employé barman	19	19		100%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro électrotechnique, énergie, équipement communicants	103	62		60%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro Technicien froid et conditionnement d'air	19	9		47%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro maintenance équipements industriels	101	67		66%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro maintenance matériels agricoles	16	7		44%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro maintenance matériels TP et manutention	17	9		53%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro maintenance nautique	8	6		75%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro maintenance véhicule option B véhicule transport routier	19	11		58%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro maintenance véhicules option A voitures particulières	50	26		52%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro maintenance véhicules option C motocycles	9	7		78%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro Technicien installation des systèmes énergétiques et climatiques	8	5		63%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro Technicien maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	13	12		92%
Etat	Min Ed nat	IV	BEP systèmes numériques	28	25		89%
Etat	Min Ed nat	IV	BP Installateur dépanneur en froid et conditionnement d'air	7	7		100%
Etat	Min Ed nat	IV	BP Installations et équipement électriques	13	13		100%
Etat	Min Ed nat	IV	MC maintenance des installations oléo hydrauliques et pneumatiques	9	7		78%
Etat	Min Ed nat	IV	MC Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile	5	5		100%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro hygiène propreté stérilisation	12	12		100%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne option A : à domicile	29	25		86%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne option B : en structure	51	44		86%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro Gestion des pollutions et protection de l'environnement	13	10		77%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro métiers de la sécurité	24	24		100%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro services proximité et vie locale	19	13		68%
Etat	Min Ed nat	IV	BP Coiffure	17	9		53%
Etat	Min Ed nat	IV	MC Accueil - réception	23	23		100%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro accueil relation clients et usagers	39	29		74%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro gestion - administration	356	270		76%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro logistique	46	38		83%
Etat	Min Ed nat	IV	Bac pro transport	50	31		62%

Type certification	Certificateur	Niveau	Intitulé de la certification	Candidats	Certifiés	Validés partiellement	Taux de réussite
Etat	Min Ed nat	IV	MC Accueil dans les transports	14	14		100%
Etat	Min Ed nat	V	BEP métiers de la mode - vêtement	12	9		75%
Etat	Min Ed nat	V	CAP employé commerce multi-spécialité	47	34		72%
Etat	Min Ed nat	V	CAP employé vente spécialisée option a	14	11		79%
Etat	Min Ed nat	V	CAP employé vente spécialisée option b	13	12		92%
Etat	Min Ed nat	V	CAP esthétique, cosmétique , parfumerie	9	9		100%
Etat	Min Ed nat	V	CAP métiers de la mode vêtement flou	5	5		100%
Etat	Min Ed nat	V	CAP vendeur magasin pièces de rechange et équipements automobiles	8	8		100%
Etat	Min Ed nat	V	BEP bois option C construction bois	8	6		75%
Etat	Min Ed nat	V	BEP bois option D menuiserie-agencement	36	28		78%
Etat	Min Ed nat	V	BEP études du bâtiment	39	30		77%
Etat	Min Ed nat	V	BEP Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	96	74		77%
Etat	Min Ed nat	V	BEP réalisation ouvrages métallerie bâtiment	41	34		83%
Etat	Min Ed nat	V	BEP réalisations du gros-œuvre	23	20		87%
Etat	Min Ed nat	V	CAP carreleur mosaïste	15	1		7%
Etat	Min Ed nat	V	CAP constructeur bois	23	17		74%
Etat	Min Ed nat	V	CAP installateur sanitaire	20	20		100%
Etat	Min Ed nat	V	CAP maçon	29	24		83%
Etat	Min Ed nat	V	CAP menuisier fabricant de menuiserie mobiles	24	18		75%
Etat	Min Ed nat	V	CAP peintre application de revêtements	21	17		81%
Etat	Min Ed nat	V	CAP serrurier métallier	55	34		62%
Etat	Min Ed nat	V	BEP restauration option cuisine	46	39		85%
Etat	Min Ed nat	V	CAP agent polyvalent de restauration	15	13		87%
Etat	Min Ed nat	V	CAP boucher	12	12		100%
Etat	Min Ed nat	V	CAP boulanger	17	11		65%
Etat	Min Ed nat	V	CAP charcutier-traiteur	9	5		56%
Etat	Min Ed nat	V	CAP cuisine	80	67		84%
Etat	Min Ed nat	V	CAP pâtissier	29	26		90%
Etat	Min Ed nat	V	CAP restaurant	52	40		77%
Etat	Min Ed nat	V	CAP services en brasserie-café	10	6		60%
Etat	Min Ed nat	V	CAP réalisation en chaudronnerie industrielle	26	24		92%
Etat	Min Ed nat	V	BEP froid conditionnement d'air	17	15		88%
Etat	Min Ed nat	V	BEP installation systèmes énergétique et climatique.	9	7		78%
Etat	Min Ed nat	V	BEP Maintenance des produits et équipements industriels	105	80		76%
Etat	Min Ed nat	V	BEP maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	15	14		93%
Etat	Min Ed nat	V	CAP Installateur froid et conditionnement de l'air	18	12		67%
Etat	Min Ed nat	V	CAP maintenance bâtiments de collectivité	22	19		86%

Type certification	Certificateur	Niveau	Intitulé de la certification	Candidats	Certifiés	Validés partiellement	Taux de réussite
Etat	Min Ed nat	V	CAP maintenance de véhicule voitures particulières	106	80		75%
Etat	Min Ed nat	V	CAP maintenance matériels option A agricoles	14	12		86%
Etat	Min Ed nat	V	CAP maintenance matériels option B matériels de construction et de manutention	20	17		85%
Etat	Min Ed nat	V	CAP maintenance matériels option C espaces verts	10	5		50%
Etat	Min Ed nat	V	CAP maintenance véhicule option motocycles	10	6		60%
Etat	Min Ed nat	V	CAP maintenance véhicule véhicule de transport routier	36	27		75%
Etat	Min Ed nat	V	CAP préparation et réalisation d'ouvrages électriques	66	43		65%
Etat	Min Ed nat	V	CAP réparation et entretien embarcations plaisance	27	18		67%
Etat	Min Ed nat	V	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	98	78		80%
Etat	Min Ed nat	V	BEP Gestion des pollutions et protection de l'environnement	22	19		86%
Etat	Min Ed nat	V	BEP hygiène et propreté	13	9		69%
Etat	Min Ed nat	V	CAP agent de prévention et médiation	21	16		76%
Etat	Min Ed nat	V	CAP agent de propreté et d'hygiène	9	6		67%
Etat	Min Ed nat	V	CAP agent de sécurité	41	40		98%
Etat	Min Ed nat	V	CAP assistant technique milieu familial et collectif	15	13		87%
Etat	Min Ed nat	V	CAP coiffure	13	12		92%
Etat	Min Ed nat	V	CAP petite enfance	58	49		84%
Etat	Min Ed nat	V	CAP Propreté de l'environnement urbain-collecte et recyclage	13	7		54%
Etat	Min Ed nat	V	BEP métiers relation clients usagers	175	138		79%
Etat	Min Ed nat	V	BEP métiers services administratifs	345	294		85%
Etat	Min Ed nat	V	BEP logistique et transport	78	66		85%
Etat	Min Ed nat	V	CAP operateur logistique	22	13		59%
Etat	Min Emploi	III	TP Conseiller en insertion professionnelle	1	1		100%
Etat	Min Emploi	III	TP Assistante de direction	1	0	1	0%
Etat	Min Emploi	IV	TP Employé Commercial en Magasin	11	5	3	45%
Etat	Min Emploi	IV	TP Chaudronnier	5	3	2	60%
Etat	Min Emploi	IV	TP Technicien de maintenance industrielle	10	6	4	60%
Etat	Min Emploi	IV	TP Secrétaire assistante	11	7	1	64%
Etat	Min Emploi	IV	TP Secrétaire assistante médico sociale	2	2		100%
Etat	Min Emploi	V	TP Constructeur bois	2	2		100%
Etat	Min Emploi	V	TP Cuisinier	10	10		100%
Etat	Min Emploi	V	TP Serveur	11	11		100%
Etat	Min Emploi	V	Conducteur d'installation et de machines automatisées	1	1		100%
Etat	Min Emploi	V	TP Conducteur d'installation et de machines automatisées	8	8		100%
Etat	Min Emploi	V	TP Soudeur	12	7	4	58%
Etat	Min Emploi	V	TP Agent de propreté et d'hygiène	12	12		100%
Etat	Min Jeunesse Sports	IV	BEPJEPS spécialité Educateur Sportif mention "Activités de la Forme" option	13	13		100%

Type certification	Certificateur	Niveau	Intitulé de la certification	Candidats	Certifiés	Validés partiellement	Taux de réussite
			"Haltérophilie, Musculation"				
Etat	Min Jeunesse Sports	IV	BPJEPS spécialité Educateur Sportif mention "Activités Aquatiques et de la Natation"	9	9		100%
Etat	Min mer	V	Brevet Mécanicien 250 kW	12	11	1	92%
Etat	Min mer	V	Certificat matelot pont	12	12		100%
Etat	Min Santé	III	DE Infirmier	82	69		84%
Etat	UNC	II	Licence sciences de la vie et de la terre	56	36		64%
Etat	UNC	II	Licence pro commerce et distribution	15	13		87%
Etat	UNC	II	Licence physique, chimie	14	13		93%
Etat	UNC	II	Licence pro métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité	12	12		100%
Etat	UNC	II	Diplôme d'université Enseigner dans le premier degré en Nouvelle-Calédonie	38	34		89%
Etat	UNC	II	Licence mathématiques	28	24		86%
Etat	UNC	II	Licence pro métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion	14	11		79%
Etat	UNC	II	Licence pro métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable	14	12		86%
Etat	UNC	III	DUT métiers du multimédia et de l'internet	13	12		92%
Etat	UNC	III	DEUST géosciences appliquées (mines, eau, environnement)	9	9		100%
Etat	UNC	III	DUT gestion des entreprises et des administrations	29	23		79%
Autre	CCI France	II	Responsable de développement commercial - option banque assurance	14	13	1	93%
Autre	CCI France	II	Responsable en commerce international	15	14	1	93%
Autre	CCI France	II	Responsable en marketing, commercialisation et gestion	33	31		94%
Autre	CCI-NC	IV	Agent de maintenance en électricité et instrumentation	12	10		83%
Autre	CNAM	II	Responsable de Gestion	4	0	4	0%
Autre	CNAM	II	Responsable de projets de formation	5	0	5	0%
Autre	CNAM	II	Responsable RH	3	0	3	0%
Autre	CNAM	III	Assistant de gestion	7	1	6	14%
Autre	CNAM	III	Concepteur architecte en informatique	1	1		100%
Branche prof	BTP	NC	CQP Assistant Hygiène Sécurité Environnement	9	9		100%
Branche prof	BTP	NC	CQP Chargé de Chantier	8	5		63%
Branche prof	Industrie	NC	CQP Assistant Hygiène Sécurité Environnement	11	11		100%

## ANNEXE 2 - GLOSSAIRE

<b>FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE</b>	Formation ayant pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle et leur contribution au développement culturel, économique et social. Elle fait partie de l'éducation permanente. On parle plutôt aujourd'hui de « formation tout au long de la vie »
<b>CERTIFICATION PROFESSIONNELLE</b>	La certification professionnelle regroupe l'ensemble des diplômes, titres à finalité professionnelle et certificats de qualification professionnelles délivrés par les autorités ou organismes valideurs (ministères, chambres consulaires, branches professionnelles, etc.). Les certifications professionnelles sont enregistrées dans un répertoire (local – RCP-NC et/ou national - RNCP) accessible au public.
<b>DIPLOME, TITRE, CERTIFICAT ET CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE</b>	Il n'y pas de hiérarchie de valeur des certifications. Il convient de distinguer : <ul style="list-style-type: none"><li>- les certifications de la Nouvelle-Calédonie créés par l'institution, après avis de la CCCP, et qui seront inscrites de droit au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC),</li><li>- les autres certifications délivrées par une personne morale de droit public (l'Etat par exemple) ou privé et qui peuvent être enregistrées, sur demande et après avis de la CCCP, au RCP-NC</li></ul>
<b>DIPLOME</b>	C'est un document écrit établissant un droit. Il émane d'une autorité compétente, sous le contrôle de l'Exécutif (Etat, Nouvelle-Calédonie). Il peut conditionner l'accès à certaines professions et à certaines formations ou concours. Il reconnaît un niveau de qualification vérifié. Toute création de diplôme est discutée au sein d'instances consultatives où siègent des représentants de l'Exécutif, des employeurs et des salariés.
<b>TITRE</b>	Les titres regroupent des certifications délivrés sous la tutelle de ministères dépourvus d'instances consultatives (dans lesquelles siègent les partenaires sociaux), et par des organismes de formation privés ou publics (exemple : certifications des ministères chargés de la défense, et de la culture ; certifications créées par les GRETA ; certifications des chambres consulaires).
<b>CERTIFICAT</b>	Document écrit, délivré par une autorité de référence (la Nouvelle-Calédonie, chambre consulaire...), reconnaissant au titulaire un niveau de capacité vérifié par un contrôle.
<b>CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)</b>	Le terme de CQP désigne l'ensemble des certificats délivrés de manière paritaire par les branches professionnelles. Initialement destiné en métropole aux bénéficiaires de contrat de qualification, ce mode de certification a été étendu dans certaines branches à l'ensemble des salariés.
<b>CAPACITE</b>	Ensemble de dispositions et d'acquis dont la mise en oeuvre se traduit par des résultats observables. Potentiel d'un individu en termes de combinaisons de connaissances, savoir-faire, aptitudes, comportements ou attitudes.
<b>COMPETENCE</b>	Une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en oeuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources mises à disposition...).
<b>EQUIVALENCE</b>	Reconnaissance d'une valeur égale entre deux certifications, établie sous la responsabilité des seuls certificateurs concernés. Les équivalences entre les certifications nationales et les certifications néo-calédoniennes sont mentionnées dans le RNCP et dans le RCP-NC.

## QUALIFICATION

La qualification est un jugement officiel qui valide des niveaux de connaissances théoriques ou de maîtrise de processus de travail transposables qu'un agent peut exploiter dans diverses situations professionnelles. Elle se traduit par un diplôme, certificat professionnel ou tout autre titre.

De façon générale, on peut définir la qualification comme l'ensemble des connaissances, des aptitudes et des expériences que requiert l'exercice d'un emploi déterminé (on parle dans ce cas de qualification d'un emploi, d'un poste de travail) ou qu'est susceptible de mettre en oeuvre un individu (il s'agit dans ce cas d'une qualification individuelle). Il importe donc bien de distinguer ces deux dimensions, car un individu possédant une certaine qualification (un CAP par exemple) peut être amené à occuper un emploi correspondant à une autre qualification (et donc rémunéré en fonction de cette autre qualification).

La notion de qualification doit être entendue au sens large : loin de se réduire au savoir technique mis en oeuvre dans le procès de travail, elle ne se sépare pas de la question du statut et des conditions sociales du travail. Il convient donc de distinguer les qualifications réelles et les qualifications conventionnelles, des écarts sensibles apparaissent entre ces deux réalités.

Il convient de distinguer :

- la qualification acquise par la formation, attestée par un diplôme ou un titre ;
- la qualification du poste de travail, définie, d'une façon négociée ou non, dans la branche ou l'entreprise ;
- la qualification de chaque personne comprise comme capacité individuelle opératoire pour occuper un poste de travail.

Exemples : Une formation qualifiante est validée par un diplôme ou un titre... Une formation qualifiante peut ouvrir droit à une catégorie de rémunération dans le cadre d'une convention collective sans être validée par un diplôme.

## RCP-NC

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie.

Créé par la délibération N° 39/CP du 29 novembre 2006, il recense l'ensemble des certifications créées et/ou délivrées en Nouvelle-Calédonie. Il est accessible à tout public, via le site internet [www.rcpnc.gouv.nc](http://www.rcpnc.gouv.nc).

## RNCP

Répertoire national de la certification professionnelle.

Le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est une base de données des certifications à finalité professionnelle (titres, diplômes, CQP) reconnues par l'Etat et les partenaires sociaux, classées par domaine d'activité et/ou par niveau, consultable sur le site Internet de France Compétences : <https://www.certificationprofessionnelle.fr/>.

Il permet de consulter les descriptifs des certifications : niveau, secteur d'activité, résumé du référentiel d'emploi (ou du référentiel professionnel) ou éléments de compétence acquis, modalités d'accès...

## REFERENTIEL

Référentiel professionnel : Document constitutif du diplôme qui décrit les activités du métier, les conditions d'exercices et les compétences nécessaires pour exercer ces activités.

Référentiel de certification : Second document constitutif du diplôme, il décrit notamment les voies d'accès à la certification, les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations, la composition du jury et la qualité des évaluateurs, etc...

Référentiel de formation : Document qui décrit notamment les objectifs et le contenu pédagogiques de la formation permettant d'acquérir les compétences décrites dans le référentiel professionnel, les moyens nécessaires, l'organisation pédagogique et les modalités d'évaluation (non certificatives) en cours de formation.

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

La validation des acquis de l'expérience est issue de la loi du pays du 3 février 2010.

La VAE permet à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins trois ans de faire reconnaître les compétences acquises par son expérience en vue d'obtenir, tout ou partie, d'un titre, diplôme ou certificat de qualification en rapport direct avec l'expérience détenue. La VAE prend en compte les compétences professionnelles acquises au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport direct avec le contenu du titre ou diplôme visé.

Le jury de validation peut accorder la totalité de la certification. Lorsqu'il ne peut délivrer la totalité du diplôme, il indique au candidat les possibilités qui s'offrent à lui pour obtenir les unités manquantes.

Tous les diplômes inscrits dans le répertoire des certifications professionnelles de Nouvelle-Calédonie et dans le répertoire national des certifications professionnelles, sont concernés par le dispositif de VAE.